Nations Unies S/PRST/2000/36



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4235e séance du Conseil de sécurité, tenue le 27 novembre 2000, au sujet de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> « Concernant la résolution qui vient d'être adoptée sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire suivante :
>
> > 'Comme on le sait, il est indiqué au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2000/1103) qu'en dépit du calme régnant actuellement dans le secteur Israël-Syrie, « la situation au Moyen-Orient demeure potentiellement dangereuse et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement global couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient ». Cette déclaration du Secrétaire général reflète le point de vue du Conseil de sécurité.' »

00-76443 (F) 271100 271100